

Les transports

M. Hovdebo: ... garantit des choses tout à fait différentes. Il assure des recettes satisfaisantes aux compagnies ferroviaires en contrepartie de l'acheminement des céréales. Et cette garantie devra officiellement être inscrite dans nos lois.

Deuxièmement, il garantit que le producteur sera tenu de payer davantage.

Une voix: C'est du vol statutaire.

M. Hovdebo: D'après les documents distribués en marge de cette annonce, il apparaît que même avec une certaine subvention de l'État, le producteur devra néanmoins payer d'ici 1985 cinq ou six fois le tarif du Pas.

Troisièmement, le plan prévoit de ne pas accorder de tarif fixe aux producteurs de sorte que ceux-ci ne peuvent absolument pas prévoir leurs frais de transport. Le ministre a fait savoir que ces trois garanties ne peuvent pas faire l'objet de négociation. Le ministre a confirmé cela il y a environ une heure à la Chambre.

Ce qui est tout aussi important pour les exploitants agricoles dans cette proposition, c'est ce qui n'y figure pas. En effet, deux principes fondamentaux de l'entente du Pas ont été laissés de côté. Premièrement, aucun taux fixe n'est prévu à l'intention des producteurs. Deuxièmement, le principe «à distance égale, tarif égal» n'est plus respecté et il n'existe donc plus de taux invariable.

M. Pepin: Cela dépend de l'issue des entretiens Gilson.

M. Hobdebo: Le ministre a ensuite nommé un négociateur. Il est sans aucun doute sincère.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais il n'y a pas d'audiences publiques.

M. Hovdebo: On lui a ordonné de rallier l'adhésion des intéressés, en privé, à huis clos. Nous savons que pour le ministre, en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, une entente ne sera acceptable que si elle correspond à la position du gouvernement.

Nous sommes en mesure de prouver qu'une bonne partie de l'opinion publique n'est pas d'accord. Par exemple, probablement la totalité du parti libéral de la Saskatchewan n'est pas d'accord avec le ministre.

Une voix: C'est exact. Tout l'Ouest n'est pas d'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et Ralph Goodale non plus.

M. Hovdebo: Certains autres Libéraux dans d'autres régions n'ont pas encore fait connaître leur point de vue, mais fort probablement ils abonderont dans notre sens. Nous avons reçu des pétitions de tous les partis au Canada, du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de toutes les provinces des Prairies, nous invitant à conserver tel quel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Des milliers d'agriculteurs ont signé ces pétitions priant le gouvernement de songer sérieusement à conserver ce tarif.

Il y a quelques semaines à peine, une chaîne de télévision de Saskatoon demandait à ses téléspectateurs s'il y avait lieu d'accorder aux chemins de fer des sommes plus importantes pour améliorer le transport des grains. Dans l'heure qui a suivi, 173 personnes ont répondu par l'affirmative et 629 autres par la négative. Voilà une preuve de l'intérêt que suscite le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de la solidarité qui s'est créée pour le conserver.

Le Syndicat national des cultivateurs a procédé à une enquête dans le centre-sud de la Saskatchewan et a découvert que 80 p. 100 des agriculteurs interrogés étaient en faveur du maintien du tarif.

La Canada West a procédé à une enquête de marché à l'intention des syndicats. Cette enquête a montré que 53 p. 100 des personnes interrogées favorisaient le maintien du tarif alors qu'il n'en était même pas fait mention dans la question. Cet organisme est le même dont le ministre rapporte souvent les conclusions d'une enquête menée pour le compte du CN. Il cite des conclusions sans jamais cependant y donner suite. Je mets dès maintenant le ministre au défi de déposer au complet l'étude effectuée par CanWest.

● (1600)

Il faudrait sonder davantage l'opinion de bon nombre des associations agricoles qui sont paraît-il d'accord pour admettre qu'il faut modifier le tarif. Je ne suis pas certain que les membres de ces associations soient d'accord avec leurs dirigeants. Lors d'une réunion organisée par une association locale du syndicat du Manitoba le 22 février, 300 agriculteurs ont adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Qu'il soit donc résolu que les membres réunis déclarent que le tarif statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas négociable.

M. Pepin: Je peux en citer d'autres qui disent le contraire.

M. Hovdebo: Cette réunion se tenait à Swan River, dans la circonscription du député de Dauphin (M. Lewycky). Je voudrais maintenant revenir à celui qui sera chargé de mener les audiences au nom du ministre des Transports (M. Pepin). Cet homme faisait partie de la Commission de planification qui avait publié le rapport intitulé «L'agriculture canadienne des années 70», dont je voudrais lire un passage.

Les mesures gouvernementales doivent effectivement faciliter la transition entre ce qu'est l'agriculture maintenant et ce qu'elle devrait être en 1980, ce qui n'est, bien entendu, qu'une étape vers ce qu'elle sera en 1990 et plus tard.

... nous devons tenir compte de l'objectif que nous visons.

Le rapport mentionne ensuite les tendances suivantes:

... la réduction du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs, de la main-d'œuvre agricole et de la population agricole.

... une diminution du nombre d'exploitations agricoles familiales.

... de plus grosses exploitations.

Le rapport dit essentiellement que deux sur trois agriculteurs doivent disparaître. C'est ce qu'affirmait cet homme qui faisait partie de la Commission de planification qui avait recommandé le désastreux Programme de réduction des emblavures. On ne peut pas le qualifier d'ami des agriculteurs.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne se croit pas obligé de continuer à garantir les avantages économiques prévus par la loi. Tous les intéressés reconnaissent que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est avantageux pour les céréaliculteurs. En 1881, la loi sur les chemins de fer accordait au CP les droits miniers sur 25 millions d'acres. Cette loi a fourni des avantages économiques considérables au CP. Si l'on juge que c'est équitable de retirer aux céréaliculteurs les avantages économiques que leur procure le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ne serait-ce pas équitable de modifier en même temps la loi sur les chemins de fer de 1881 pour retirer au CP les énormes avantages économiques que lui accorde cette loi? C'est juste pour les agriculteurs, c'est juste pour la société.